



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNEIL-MAS (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

N° 2019/112

Objet : Economie : Avenant n°1 au marché de travaux de viabilisation de la ZA Borio Novo secteur Nord à Vielmur sur Agout conclu avec la SARL Bardou et Fils TP

Monsieur le Président rappelle l'état d'avancement du projet de viabilisation de la ZA Borio Novo secteur Nord. Il précise que l'ensemble du terrassement est terminé et que le revêtement ne sera réalisé dans un premier temps que sur une partie permettant l'accès au premier lot qui doit faire l'objet d'un compromis de vente dans les jours à venir.

Malgré la réalisation supplémentaire d'un busage de fossé de 72 mètres linéaires, la suppression d'une partie du revêtement et des bordures de voirie permet de réaliser une moins-value importante.

Monsieur le Président précise que ces modifications de travaux nécessitent d'approuver un avenant, comme détaillé ci-dessous :

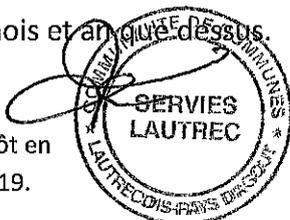
Entreprise	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Nouveau montant (€ HT)
Viabilisation - SARL Bardou et Fils TP	183.139,70	- 66.341,00	116.798,70

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux du projet de viabilisation de la ZA Borio Novo secteur Nord, conclu avec la SARL Bardou et Fils TP, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget ZA Borio Novo 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an qu'il est dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 octobre 2019.



Le Président
Raymond GARDELLE

